

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Arrêté du 6 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 4 juillet 2017 modifié relatif aux conditions d'admission au concours des élèves de l'École normale supérieure de Rennes**

NOR : [ESRS2234204A](#)

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2017 modifié relatif aux conditions d'admission au concours des élèves de l'École normale supérieure de Rennes ;

Vu l'arrêté du 25 août 2022 relatif aux concours d'admission en première année de l'École normale supérieure de Rennes,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Au 6 de l'article 2-1 de l'arrêté du 4 juillet 2017 modifié susvisé relatif aux conditions d'admission au concours des élèves de l'École normale supérieure de Rennes, le mot : « chinois, » est supprimé.

**Art. 2.** – La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'École normale supérieure de Rennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 6 décembre 2022.

Pour la ministre et par délégation :  
*La cheffe du service de la stratégie  
des formations et de la vie étudiante,  
adjointe à la directrice générale,*

L. VAGNER-SHAW